AR Prefecture
017-211701339-20261113-ARRET2026URBA38-AR
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

DEPARTEMENT DE LA MARITIME
COMMUNE DE CRAVANS

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT N° 2026-URBA-38
VOIE COMMUNALE COMMUNAUTAIRE N° 22

Portant restriction des conditions de circulation par installation d'une écluse

LE MAIRE DE CRAVANS,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L.22-12-2 et suivants ;
VU le code de la route ;
VU le code de la voirie routière ;
VU les dispositions du Code Pénal ;
Considérant qu'il est nécessaire d'installer une structure routière de type écluse sur la Route du Gerzeau, voie communale communautaire numéro 22 ;

ARRETE N° 2026-URBA-38

ARTICLE 1 : Une structure routière de type écluse avec bordure AC1 et ilot béton sera mise en place sur la Route du Gerzeau située après le numéro 33, voie communale communautaire numéro 22.
La vitesse sera limitée à 30 km/h sur environ 50 mètres.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3ème partie - intersections et régime de priorité - sera mise en place par la commune de CRAVANS.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté mentionnée ci-dessus, sont rapportées.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de CRAVANS.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saintes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Le Maire de la commune de CRAVANS, Monsieur Yohann BARBOT Colonel Commandant de la Gendarmerie de Cozes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cravans, le 13 Novembre 2026

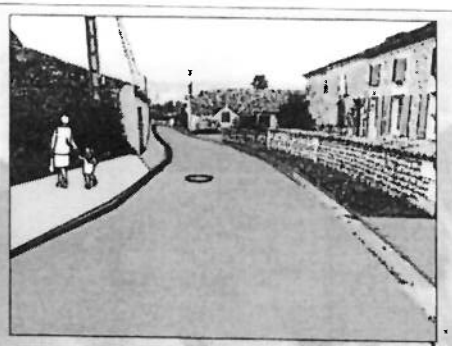
MAIRIE DE CRAVANS 17 (Charente-Maritime)

Le Maire,
M. FRADIN Dominique,

Commune de CRAVANS

Route du Gerzeau Tranche 1

Plan de principe



eprise entrées
Enrobé à chaud
AP0502 11 m²
Bordure CR1 de chaque coté

Reprise bordure CC1 sur 15 m

Création Bordure AC1 10 m

Cheminement Béton désactivé 15 m²

A Créer

/!\Support mural = demande autorisation

AP0501

AP0603

AP0465

Bordure existante à conserver

Création cheminement piétons Résine pépite 81 m²

AP0610

AP0468

Reprise bordure CC1 sur 244 m

AP0602

A Créer

Reprise entrées
Enrobé à chaud
40 m²
Bordure CR1 de chaque coté

AP0573

AP0589

AP0576

AP0577

AP0524

AP0578

AP0480

AP0467

AP0517

AP0466

Reprise entrée
Enrobé à chaud
12 m²
Bordure CR1 de chaque coté

AP0483

AP0484

AP0479

AP0604

Reprise Accotement
Enrobé à chaud
155 m²

AP0581

AP0579

AP0456

ZE0017

AP0202

ZH0046

Reprise entrée
Enrobé à chaud
12 m²
Bordure CR1 de chaque coté

AP0585

AP0201

A Créer

ZH0145

AP0580

AP0584

Bords Chaussée existante

ZH0068

ZH0069

ZH0067

ZH0123

ZH0048

Reprise entrée
Enrobé à chaud
20 m²
Bordure CR1 de chaque coté

Reprise entrées
Enrobé à chaud
49 m²
Bordure CR1 de chaque coté

AP0588

AP0587

AP0586

AP0582

AP0208

AP0478

ZH0066

ZH0004

Reprise entrée
Enrobé à chaud
20 m²
Bordure CR1 de chaque coté

Reprise entrée
Enrobé à chaud
75 m²
Bordure CR1 de chaque coté

Création Bordure AC1 232 m

Cheminement Béton désactivé 204 m²



Reprofilage voirie
Enrobé à chaud
1250 m²

AP0530

ZH0064

ZH0065

ZH0005

ZH0071

ZH0072

ZH0008

TRANCHE 1
COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX COMMUNE 2024

RUE DES GRANDS CHAMPS

ROUTE DES MOULINS

ECHELLE 1/750

SDV 17

AMÉNAGEMENT URBAIN ET VOIRIE

017-211701330-20261113-ARRE20260URBA30-AR
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

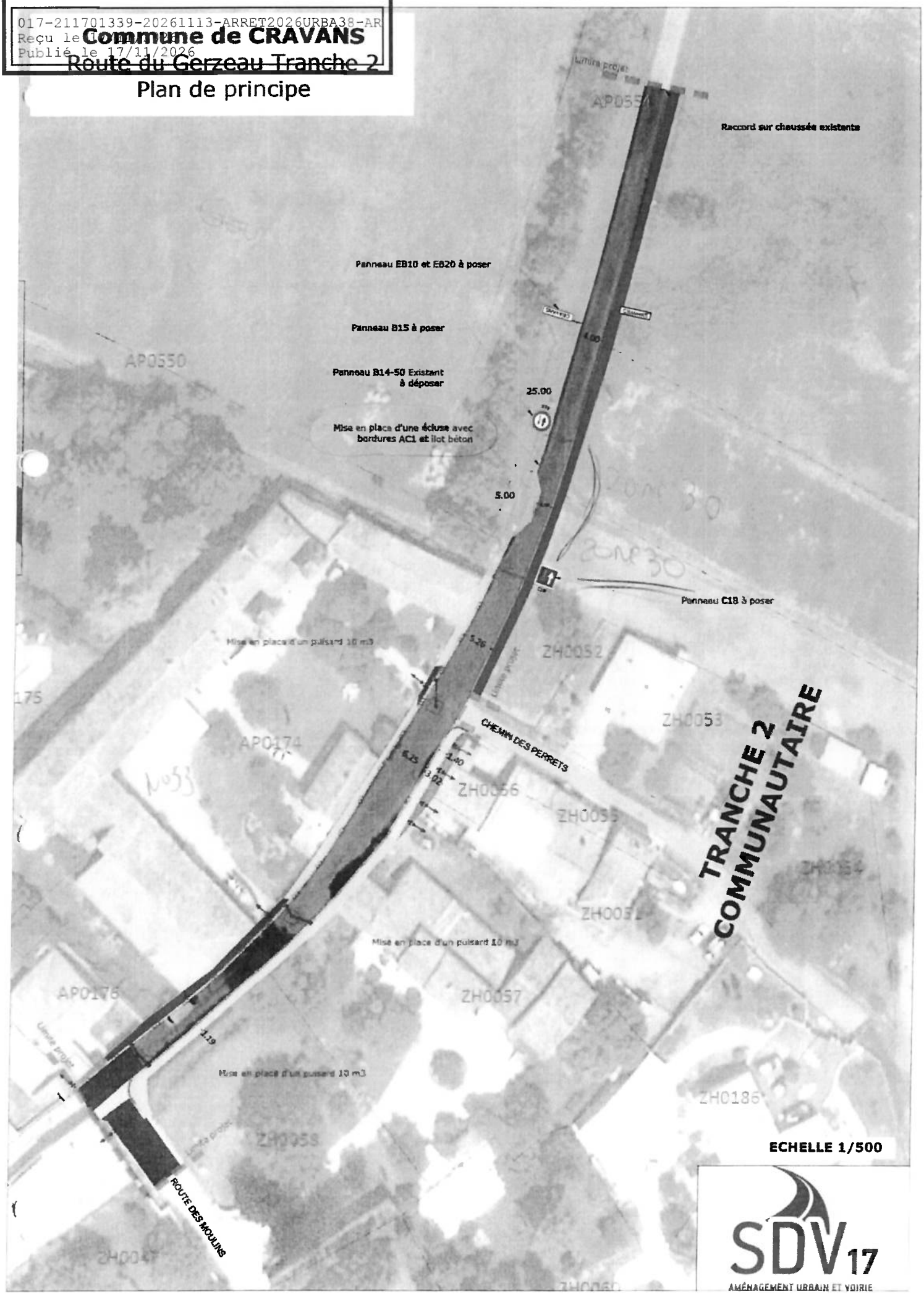
AR Prefecture

AR Prefecture
017-211701339-20261113-ARRET2026URBA38-AR
Reçu le [illegible]
Publié le 17/11/2026

Commune de CRAVANS

Route du Gerzeau Tranche 2

Plan de principe



ECHELLE 1/500

SDV 17
AMÉNAGEMENT URBAIN ET VOIRIE